



Garantie Limitée

1. Conditions Générales

Le fabricant garantit que ses produits seront exempts d'un défaut de matériau ou de main-d'oeuvre pour la période de garantie citée ci-bas après l'expédition au client des dits produits. La garantie limitée du fabricant ne sera pas applicable s'il n'y a pas conformité avec les instructions d'installation et d'opération fournis par le fabricant, ou si le produit a été modifié ou altéré sans le consentement écrit du fabricant, ou si la défaillance dudit produit est le résultat d'un accident, d'un mauvais usage, d'une mauvaise manutention, d'une modification, de négligence ou d'une maintenance inappropriée. Toute requête concernant la garantie devra être soumise par écrit à ECORAD à l'intérieur de la période de garantie. ECORAD ne peut en aucun cas être tenu responsable pour tout dommage, direct ou indirect, accidentel ou consécutif (incluant perte de profits, de revenus ou d'occasion d'affaires), ni blessures ou dommages à la propriété reliés à l'utilisation de ses produits.

Ce qui précède remplace toute autre garantie explicite ou implicite. Le fabricant n'assume ni autorise aucune personne d'assumer pour lui tout autre obligation ou responsabilité se rapportant au dit produit. En achetant ces produits, l'acheteur est d'accord avec les termes et conditions de cette présente garantie.

2. Radiateur électrique ECORAD (achat)

ECORAD inc. Garantit l'élément électrique chauffant et ses composantes contre les vices de matériel ou défauts de fabrication, ainsi que le radiateur contre défaut de matériau ou de main-d'oeuvre pour une **période de 10 ans** sous usage et entretien normal par le propriétaire original et à compter de la date d'achat et sur la présentation de facture originale. La responsabilité du fabricant est limitée à la réparation, le remplacement ou le remboursement du prix d'achat, au remplacement du produit par un produit identique ou semblable de même valeur, à la discrétion du fabricant. La garantie ne comprend d'aucune façon le coût de branchement, de pose, de transport et le fabricant n'assumera aucune responsabilité pour toutes dépenses encourues, directes ou indirectes, associées à l'installation, à l'enlèvement ou la réinstallation de tout produit défectueux.

3. Transformation à l'électricité de radiateurs client (service transformation)

ECORAD inc. Garantit l'élément électrique chauffant et ses composantes contre les vices de matériel ou défauts de fabrication pour une période de 10 ans sous usage et entretien normal par le propriétaire original et à compter de la date d'achat et sur la présentation de facture originale. La responsabilité du fabricant est limitée au remplacement de l'élément électrique, ce dernier n'assumera aucune responsabilité pour toutes dépenses encourues, directes ou indirectes, associées à l'installation, à l'enlèvement ou la réinstallation de tout produit défectueux.

Pour toute question, contactez le service à la clientèle au 1-855-632-6723

Limited Warranty

1. General Conditions

The manufacturer warrants its products to be free from defects in material or workmanship for the warranty period mentioned below after shipment to the customer of said products.

The manufacturer's limited warranty will not apply if there is no compliance with the instructions for installation and operation provided by the manufacturer, or if the product has been modified or altered without the written consent of the manufacturer or if failure of the product is the result of accident, misuse, mishandling, alteration, neglect or improper maintenance. Any request for warranty must be submitted in writing to ECORAD within the warranty period.

The foregoing is in lieu of all other warranties express or implied. The manufacturer neither assumes nor authorizes any person to assume for it any other obligation or liability relating to said product. The manufacturer shall in no event be liable for any damages, direct or indirect, incidental or consequential damages (including loss of profits, revenue or business opportunity), or injury or damage to property related to the manufacture or the use of its products. By purchasing these products, the client agrees to the terms and conditions of this warranty.

2. ECORAD Radiators (purchase)

ECORAD inc. ensures the electric heating element, its components and radiator against defects in material or defects in workmanship for a **period of 10 years** under normal use and maintenance by the original owner and from the date of purchase and the presentation of original invoice. The manufacturer's liability is limited to repair, product replacement by an identical or similar to the same value or refund of the purchase price, at the discretion of the manufacturer. No responsibility will be taken (by manufacturer) for any expenses incurred, direct or indirect, associated with installation, removal or reinstallation of any defective and does not include by any way the cost of connection, installation, transportation or replacement parts.

3. Electrified Customer's radiators (service of electrification)

ECORAD inc. ensures the electric heating element and its components against defects in material or defects in workmanship for a period of 10 years under normal use and maintenance by the original owner and from the date of purchase and the presentation of original invoice. The manufacturer's liability is limited to the replacement of the electric element and does not include by any way the cost of connection, installation, transportation or replacement of other parts. No responsibility will be taken for damage caused by installation or repair by an unqualified person or any break, crack in the cast iron or other defect or failure other than the electric element.

Pour toute question, contactez le service à la clientèle au 1-855-632-6723

